



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

19/02/2025

Date d'affichage

19/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

26/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

2025-013 : COTISATION 2025 A L' ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DES ARDENNES

Le Conseil Municipal,

Décide de cotiser à l'association des "Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes" pour la somme de 820,44 €uros.

Décide également de prendre l'abonnement à "Maire de France" pour une somme de 45,00 €uros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,